

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

➤ **Délibération n°20240412-01 : Vote du taux des taxes pour l'année 2024 :**

Proposition :

1/ Maintenir les taux 2023 et approuver les taux suivants pour 2024 :

Taxe sur le foncier bâti : 25,02 %

Taxe sur le foncier non bâti : 21,46 %

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 10,54 %

Approuvée

➤ **Délibération n°20240412-02 : Vote des subventions 2024 :**

Proposition : Voter les subventions suivantes, identiques à celles de l'année dernière :

- Les restaurants du cœur : 150 €,
- Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de Cambrai et ses environs : 100 €,
- Association Arts en Cambrésis : 100 €,
- Harmonie l'Espérance : 350 €,
- Les papillons blancs : 100 €,
- Institut contre le cancer de Lille : 200 €,
- USEP : 200 €,
- Secours populaire Français : 100 €.

Approuvée.

➤ **Délibération n°20240412-03 : Décision relative à l'acquisition d'un second columbarium :**

Proposition : Acquérir un second columbarium et retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de 6 014 € HT.

Approuvée.

➤ **Délibération n°20240412-04 : Approbation du compte de gestion Commune 2023 du percepteur :**

Proposition : Déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part : **Approuvée.**

➤ **Délibération n°20240412-05 : Vote du compte administratif Commune 2023 :**

Proposition : Approuver le Compte Administratif 2023, conforme au compte de gestion 2023 du percepteur : **Approuvée.**

➤ **Délibération n°20240412-06 : Affectation des résultats Commune de l'année 2023 :**

Proposition : Approuver l'affectation des résultats suivante :

en report à nouveau de la section d'investissement,	
soit (C/110) ligne budgétaire 001	- 31 323.84 euros
et, en report à nouveau de la section de fonctionnement,	
soit (C/110) ligne budgétaire 002	765 812.08 euros
- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement	
soit au compte 1068	14 419.84 euros

Approuvée.

➤ **Délibération n°20240412-07 : Vote du budget primitif Commune 2024 :**

Proposition : Voter le Budget primitif 2024, présenté comme suit :

Section FONCTIONNEMENT	Dépenses = Recettes	1 034 100.08 €
Section INVESTISSEMENT	Dépenses = Recettes	912 893.92 €

Approuvée.

1) Délibération n°20240412-08 : Canal à grand gabarit Seine-Nord Europe : Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale du 4 mars 2024 au 2 avril 2024 : Demande d'avis du Conseil Municipal :

Proposition : Demander l'avis du Conseil Municipal

Décision : Pas d'observation particulière à formuler.

**Fait à Haynecourt, le 18 avril 2024,
Le Maire, Bernard HUREZ**